

**PROGRAMME DE LA FORMATION A LA SECURITE ELECTRIQUE
HABILITATION H1V H2V HC**

Module complémentaire à la formation BR, BC, B2V

DUREE :

7 heures

PUBLIC ET PRE-REQUIS :

Les stagiaires doivent justifier de compétences techniques en électricité

Ils doivent avoir participé aux modules de formation Basse tension BRBCB2V

Ils doivent également avoir été reconnus aptes médicalement

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP: Nous contacter

MODALITES DE FINANCEMENT :

Cette formation n'est pas éligible au CPF, au financement par pôle emploi ou par l'employeur (OPCA).

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

Au terme de la formation, le stagiaire sera capable de :

Préciser le rôle de chacun

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement

Décrire les risques liés au travail au voisinage renforcé en HT et les distances de sécurité

Utiliser et vérifier le matériel de sécurité, les protections individuelles et collectives

Réaliser des travaux et/ou des consignations HT en toute sécurité

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel ou en cas d'incendie

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés théoriques et exercices pratiques

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Formateur en prévention du risque électrique.

Diaporama, vidéoprojecteur, salle équipée de tables et chaises, paperboard, livrets de formation, matériel de sécurité (EPI et EPC), installations électriques.

SANCTION DE LA FORMATION :

Un avis d'habilitation électrique concernant chaque stagiaire sera remis à l'employeur suite à cette évaluation.

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire en fin de formation.

CONDITIONS D'EVALUATION ET DE VALIDATION :

Une évaluation théorique (QCM) et pratique (mise en situation sur installations électriques suivant disponibilité de celle-ci) de chaque stagiaire est effectuée par le formateur.

CONTENU DETAILLE :

Principes généraux de la prévention

Opérations et travaux d'ordre électrique

Les différentes étapes

Reconnaître les matériels électriques

Les documents associés (instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail...)

Les limites de son titre d'habilitation

Conditions

Symboles

Maintien ou renouvellement

Les différentes zones

Zones d'environnement et leurs limites

Zone de travail définie

Zone de voisinage

Mesures de prévention

Éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.

Equipements de travail utilisés

Risques et mise en œuvre

PROGRAMME DE LA FORMATION A LA SECURITE ELECTRIQUE
HABILITATION H1V H2V HC

Module complémentaire à la formation BR, BC, B2V

PROGRAMME DE LA FORMATION

A LA SECURITE ELECTRIQUE

HABILITATION H1V H2V HC

Module complémentaire à la formation BRBCB2V

Mise en sécurité d'un circuit

Mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée

Moyen de protection individuel, collectif

Identifier, vérifier, utiliser

Induction et couplage capacitif et mesure de protection associée (mise en équipotentialité)

Incident ou accident d'origine électrique

Analyser les accidents et presque accidents

Analyser ses pratiques personnelles

Accident et incendie

Procédure et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie d'origine électrique

Page 2/2



VigiePro

N° SIRET : 10021585400017

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous le N° (en cours d'attribution)